

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	40 (1932)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Contribution à l'histoire et à la généalogie des Vinet
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-31128">https://doi.org/10.5169/seals-31128</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

On m'interrompt ; après-demain j'abuserai plus long-temps de votre bonté.

Agréez l'assurance de mon dévouement respectueux et inviolable.

USTERI.

(*A suivre.*)

---

CONTRIBUTION  
A L'HISTOIRE ET A LA GÉNÉALOGIE  
DES VINET

par EMILE PIGUET, Dr ès sciences.

Il y a deux siècles et demi, l'année même de la Révolution de l'Edit de Nantes, nous arrivèrent parmi des centaines d'autres quelques familles formant un groupe naturel, rapprochées qu'elles étaient par leur origine et par des alliances. Elles venaient des vallées de Queyras et de Barcelonnette, partie du Haut-Dauphiné confinant aux Vallées vaudoises du Piémont. L'une de ces familles était celle des Vinay.

Dès la fixation des Vinay au Pays de Vaud, leur nom commença à se changer en Vinet. Ces déformations si fréquentes sont dues pour une part à ce que les fonctionnaires, appelés à enregistrer les noms des réfugiés, ne pouvaient que transcrire phonétiquement les patronymes énoncés de vive voix par des fugitifs souvent illettrés et sans papiers d'identité.

Le nom des Vinet apparaît pour la première fois sous cette forme dans les registres où sont consignées les humbles naissances de leurs enfants.

L'émigration hors de ses vallées natales ayant marqué dans les destinées de la famille Vinay, il est naturel de diviser son histoire en deux périodes.

### Les Vinay avant la Révocation de l'Edit de Nantes.

Il y a longtemps que nos Vinet passaient pour des réfugiés chassés par la Révocation de 1685. C'était chez eux mieux qu'une tradition, terme qui implique une transmission à travers de nombreuses générations, tandis que Louis Vinet, dont il sera parlé plus loin, était le propre grand-père du père d'Alexandre Vinet. Louis vécut à Crassier ; son prénom est très exceptionnel pour l'époque dans la contrée, indice d'une provenance étrangère. Les Vinay réfugiés apparaissent dans la région de Rolle et de Nyon, et ces Vinay soit Vinet sont la seule famille vaudoise de ce nom.

Le premier Vinay dont l'origine fut établie avec preuves à l'appui est Paul, arrivé en 1685 et devenu régent d'école au Pays de Vaud ; M. Maxime Reymond, archiviste d'Etat à Lausanne, à qui la question de l'origine des Vinet doit beaucoup, montra en 1923 que Paul venait de Guillestre en Dauphiné<sup>1</sup>. Guillestre, aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département des Hautes-Alpes, comptant à peu près 1300 habitants, domine la rive gauche du Guil, vers l'entrée de la vallée de Queyras. Les réformés étaient nombreux dans toute cette partie de la France ; la plupart

<sup>1</sup> *Feuille d'Avis de Lausanne* du 17 février 1923 : « Les ancêtres d'Alexandre Vinet ». — Voir aussi dans le *Livre d'or des familles vaudoises*, 1923, par Henri Delédevant et Marc Henrioud, pages 391-392, une note de M. Maxime Reymond.

L'agrégation à Crassier, d'avant 1727, ne concerne que Louis Vinet et sa descendance. Le régent Paul Vinay, à qui on ne connaît pas de postérité, était bourgeois de Saubraz.

des protestants qui cherchèrent asile chez nous lors de ce qu'on a appelé le Grand Refuge, de 1685 jusque vers 1699, arrivaient du Dauphiné et des autres provinces du Sud-est.

Guillestre ne fut en réalité qu'une halte de moins d'un siècle sur le chemin d'exil des Vinay, dont les dures étapes sont retracées dans les notes qu'a bien voulu nous transmettre M. le pasteur et professeur Jean Jalla, de Torre Pellice aux Vallées vaudoises. La haute compétence de l'historien des Vallées confère une valeur toute spéciale à ces notes, et ceux qui sont préoccupés d'Alexandre Vinet en auront une sincère reconnaissance à M. Jalla.

Il faut remonter loin dans l'histoire, jusqu'au XIII<sup>me</sup> siècle, pour trouver le commencement des persécutions dans les Vallées, et on en connaît la suite. Un peuple aussi cruellement traité et pendant si longtemps devait être écrasé ou forgé. C'est de cette race passée au feu que les Vinay sont sortis.

Comme on l'a vu, leur nom primitif de Vinay<sup>2</sup> prit, pour la branche qui nous occupe, la forme de Vinej et définitivement de Vinet au Pays de Vaud. On peut affirmer que ce nom est dérivé de celui de la localité de Vinadio en Piémont, qui se dit Vinaï en patois piémontais, et d'où sont originaires des Vinaj habitant actuellement la province de Coni. Vinadio est un bourg alpestre de 1500 habitants, dans la vallée de la Stura (Vallées vaudoises), à 28 km. en amont de Coni, et à 32 km. en aval du col de l'Argentière, appelé aussi de la Madeleine ou de l'Arche. Ce col offrait une voie directe aux Vaudois et Albigeois fuyant la croisade de 1208;

<sup>2</sup> Rien de commun avec Pierre de Vinay, réfugié à Genève en 1562, et Alexandre de Vinay, pasteur émigré à la Révocation, tous deux de Loriol en Dauphiné ; ni avec le sieur de Vinay, chef huguenot du Dauphiné en 1562, non plus qu'avec les Vinay du Vivarais.

Aucune relation d'origine avec les divers Vinet de Saintonge et du Poitou, dont l'un, Pierre, ci-devant prêtre bénéficié du Poitou, abjura à Genève en 1660.

aussi en usèrent-ils pour se répandre dans la vallée de la Stura, où l'Inquisition commença à les rechercher dès 1294, les réunissant sous le nom de Tholosans parce qu'ils venaient du comté de Toulouse. C'est ainsi par exemple qu'on instruisit en 1311 une procédure contre deux hérétiques défunts de Vinadio, dont on confisqua les biens ; onze autres furent frappés d'amendes. Les uns étaient dits Tholosans, d'autres, Vaudois. Les mêmes faits se passaient dans les villages environnants.

L'Inquisition sévit encore au siècle suivant, mais elle ne put étouffer le mouvement vaudois dans les Vallées, où la Réforme trouva un terrain si bien préparé qu'en 1567 les Vaudois de la Stura formaient une Eglise organisée, dont le pasteur résidait à Demonte, à 9 km. plus bas que Vinadio.

En 1595, à l'occasion d'une mission de jésuites, les principaux réformés se réunirent en consistoire à Demonte et décidèrent de persévéérer dans leur foi. Alors le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> de Savoie passa aux menaces et finit par étendre aux Vaudois les édits de proscription qu'il avait rendus contre le marquisat de Saluces.

C'est à la suite d'une de ces persécutions que les Vinay doivent avoir abandonné la vallée de la Stura, passant le col de l'Arche (1996 m.) et se fixant au premier village de l'autre versant, l'Arche<sup>3</sup>, à 5 km. environ du col et à une altitude de 1697 m. Ces fugitifs emportaient involontairement avec eux le nom de leur lieu d'origine ; en effet, il était et il est encore d'usage dans les Vallées que, lorsqu'une famille change de résidence, les habitants de la localité où elle se fixe lui donnent comme surnom le nom de la localité d'où elle vient ; autrefois ce surnom finissait par supplanter l'ancien patronyme, qui tombait dans l'oubli. Conformément à cette

<sup>3</sup> Aujourd'hui Larche. Le maire actuel de Larche est un Vinay.

coutume, la famille dont nous parlons, et qui s'appelait alors on ne sait comment, dut être baptisée, quand elle se transplantva de Vinadio à l'Arche, les Vinay, c'est-à-dire ceux venus de Vinadio. L'Arche est le plus haut village de la vallée de Barcelonnette, non loin des sources de l'Ubayette, le principal affluent de l'Ubaye<sup>4</sup>.

La maison de Savoie avait acquis en 1388 la vallée de Barcelonnette (aujourd'hui dans le département des Basses-Alpes) avec le comté de Nice ; cette vallée étant peu peuplée, les nouveaux souverains y attirèrent des colons, sans s'inquiéter de savoir s'ils étaient hérétiques ou non. Les Vaudois y vécurent donc en paix jusqu'en 1600, organisés en une Eglise dite de Barcelonnette, ayant son temple à Jausiers dans la vallée centrale, et deux groupes importants à l'Arche et à Meyronnes, tandis que des communautés moins nombreuses se trouvaient à Saint-Paul, à Maurins, etc. La tranquillité dont jouissait cette Eglise prit fin au commencement du XVII<sup>me</sup> siècle ; c'est ainsi qu'on voit l'Eglise de Barcelonnette se recommander au synode national de Gap, en 1603. Le cardinal Maurice de Savoie, fils de Charles-Emmanuel I<sup>r</sup>, se fit nommer gouverneur du comté de Nice et entreprit une guerre à outrance contre l'hérésie ; c'est à ce moment qu'un grand nombre d'habitants de la vallée de Barcelonnette se retirèrent dans celles du Dauphiné et du Piémont ; lors des persécutions précédentes, les fugitifs se bornaient à franchir le col de Vars et à se réfugier à Vars et à Freissinières, puis rentraient après l'orage dans leur vallée. Mais cette fois, sous le cardinal de Savoie, l'exil fut définitif.

De nombreuses familles quittèrent donc sans retour l'Arche, Meyronnes, Jausiers, différents villages encore. Quel-

<sup>4</sup> On prononce Ubaïe.

ques-unes passèrent dans les vallées du Piémont, tandis que d'autres se fixèrent à Guillestre en Dauphiné. Parmi ces familles, on trouve des Esminjaud et des Vinay.

Le 27 avril 1639, Jacques Esminjaud, de la Frache en Val Barcelonnette, est mentionné comme forgeron habitant aux Clos, dans la vallée de St-Martin en Piémont. « Habitant » signifiait alors non natif et établi depuis peu. Sa femme était Marguerite Laurent, de Meyronnes. Tôt après, Esminjaud achète une forge aux Clos d'en bas, une maison, etc. Forge et maison sont restées la propriété des Esminjaud et des Vinay jusque tout récemment, alors que la forge dut céder devant la grande industrie.

Le 26 octobre 1653, Jacques Esminjaud est malade et teste. L'instrument de la dot de sa femme a été fait à Guillestre, que Marguerite Laurent a donc habité avant son mariage. Ils ont trois fils et trois filles, et Marguerite est enceinte. Jacques Esminjaud meurt la même année et on procède à l'inventaire de ses biens le 29 novembre.

De leur côté, les Vinay se fixèrent à Guillestre. M. Jalla a pu faire remonter jusqu'à Antoine Vinay le rameau des Vinay réfugiés au Pays de Vaud.

**Antoine Vinay** (1), de l'Arche<sup>5</sup>, émigra donc à Guillestre. L'Inventaire des Archives de Guillestre<sup>6</sup>, énumérant en

<sup>5</sup> En décembre 1565, le gouverneur de Barcelonne (aujourd'hui Barcelonnette) exige des habitants de la vallée qui avaient déclaré vouloir vivre « dans la pureté de l'Evangile, sans soy despartir ni prejudicier a la liberté de conscience », un serment de fidélité au duc de Savoie, avec garant ou pleige de cette fidélité. Parmi les habitants de l'Arche, on trouve :

Me Damian Vynay de l'Arche plege Berth. Vinay de feu Pierre. Julhian Doneoud de l'Arche plege pour cent esceuz Anthoyne Vynay. (Archives d'Etat, à Turin.)

M. Jalla verrait dans feu Pierre et Anthoyne Vynay le bisaïeu et le grand-père d'Antoine (1). Conformément à une coutume exposée plus loin, son père se serait appelé Pierre.

<sup>6</sup> Gap. Jean et Peyrot 1906, p. 174.

1697 les étrangers établis dans la commune depuis 1600, dit que « Paul Laurens, Joseph et Pierre ses enfans; Antoine Vinay et Jean et autre Jean Vinay ses enfans, et Antoine Bœuf doivent estre venus de la vallée de Barcelonnette après l'an 1630 ». On ignore le nom de la femme d'Antoine Vinay. Il mourut avant 1657, laissant deux filles et trois fils : Jeanne, Marie, Pierre, Jean et « l'autre » Jean<sup>7</sup>. L'ordre de naissance de ces enfants n'est pas connu. Les deux Jean restèrent à Guillestre, Pierre alla s'établir aux Clos.

Les hoirs de l'une des filles, **Jeanne** (2), étaient à Guillestre en 1678 ; l'autre fille, **Marie** (3), épousa Jean Goubaud, de Vars, de qui on la trouve veuve en 1681 ; ils eurent quatre enfants : Suzanne Goubaud, qui épousa le 28 mai 1681 Pierre Massie, sorti en 1685 ; Jacques-Antoine (1683) et Jean Goubaud (1683), et enfin Anne Goubaud, sortie en 1685 et dont l'héritier fut Pierre Vinay en Piémont.

**Pierre** (4), fils d'Antoine, né à Guillestre, quitta ce lieu à l'âge approximatif de 18 ans pour se fixer aux Clos, dans le Val St-Martin. Il arriva peut-être aux Clos avec les Esminjaud. En tout cas, il est mentionné le 9 février 1649 comme résidant aux Clos d'en bas ; la désignation de résident indiquait, par rapport à celle d'habitant, un séjour plus long ; à ce moment Pierre est déjà créancier d'un homme d'une autre commune de la vallée, preuve d'une arrivée non récente<sup>8</sup>. Pierre était forgeron.

<sup>7</sup> On donnait assez fréquemment dans les Vallées le même prénom à plus d'un enfant. M. Jalla en cite d'autres exemples : deux filles de Jacques Esminjaud s'appelaient Marguerite comme leur mère ; trois frères Peyrot, du Val St-Martin, avaient pour prénoms Jean, Jeannin et Jeannet.

<sup>8</sup> A la même époque, Antoine Bremont s'établissait à Faët, non loin des Clos. Les Bremond et les Esminjaud sont de Guillestre et passèrent au Val St-Martin. On trouvera une Bremond veuve Vinay, de Guillestre, et une Vinay femme Esminjaud, parmi les réfugiés au Pays de Vaud après la Révocation.

Le 6 janvier 1657, maître Pierre Vinay fils de feu Antoine, de Guillestre, et Marguerite Laurent, veuve de Jacques Esminjaud dont il a été question plus haut, dictent leur contrat de mariage. De cette union naquit **Antoine** (7), qui épousa en 1682 Marguerite Mallanot et dont descendant tous les Vinay des Vallées vaudoises, parmi lesquels huit pasteurs et professeurs.

Devenu veuf, Pierre épousa en secondes noces Judith Prim, de Pinache dans les Vallées. Comme il était natif de Guillestre et par conséquent sujet français, il fut frappé par le deuxième exil, en 1698, et émigra à Corrèe<sup>9</sup> en Wurtemberg avec ses jeunes fils **Jean** (8) et **Jacques** (9) desquels descendant les Vinay qui se trouvent actuellement au Wurtemberg. Pierre avait testé le 25 mai 1696 ; il devait avoir alors de 65 à 70 ans. Sa descendance, tant aux Vallées vaudoises qu'en Allemagne, est entièrement connue grâce aux recherches faites par M. Alexandre Vinay, des Vallées<sup>10</sup>.

**Jean** (5), aussi fils d'Antoine, épousa Anne Bœuf. Il vivait encore en 1667, mais sa femme était veuve en 1673. Ils eurent quatre enfants :

**Marguerite** (10), fille de feu Jean, native de Guillestre, épousa le 31 juillet 1683, par devant le ministre, Pierre

<sup>9</sup> Une des colonies fondées en Allemagne par les exilés. Ce nom est une déformation de Queyras.

<sup>10</sup> Dans une lettre du 22 mars 1932, M. Jean Jalla écrit : « Le type des familles Vinay est tellement marqué que, il y a quelques années, un jeune Vinay, de la branche établie en Wurtemberg, vint à la Tour, et on le prit pour un des fils de M. Alexandre Vinay, professeur à la Tour. Or il s'agit de deux branches qui se sont séparées en 1698. Ils rappellent certains portraits de Vinet, cependant pas celui du timbre-poste. » (Allusion à l'un des timbres-poste suisses de la série *Pro juventute* de 1932.)

La Tour est le nom français de Torre Pellice.

Une rencontre opportune fait coïncider la publication de ces pages avec la célébration à Chanforan, le 8 septembre prochain, de leur quatrième centenaire par les Vaudois du Piémont, à qui va notre respectueuse sympathie.

Jacques, de Vars, étant assistée par ses frères Charles (12) et André (13), par Jean Vinay (6) son oncle, et par son beau-frère Pierre Gérard, mari d'une seconde fille (11) dont le prénom est inconnu. Charles et André étaient forgerons comme leur oncle Pierre. Le 23 juillet 1685, pressentant la Révocation, Pierre Jacques, demeurant à Guillestre, agissant en son nom et en celui de Charles et André Vinay ses beaux-frères, conclut « un bail à ferme pour six ans, cédant à M<sup>e</sup> Nicolas de Montans, de Taringe en Fossiny<sup>11</sup>, m<sup>e</sup> faiseur de faulx, un martinet au Rioubel et tous les outils nécessaires pour faire lesdites faulx, comme sont les quatre grosses mailles qui sont dans ledit martinet, les enclumes et les trois dames où sont attachées les enclumes, ensemble une enclume pour forger dessus, etc. pour 33 livres par an »<sup>12</sup>. Ils émigrèrent en 1685, et la Marguerite Vinay indiquée comme sortie avec eux peut être leur sœur Marguerite femme de Pierre Jacques.

L'« autre Jean » (6) est le troisième fils d'Antoine. Il nous intéresse tout particulièrement, car c'est avec lui que nous arrivons aux Vinay du Pays de Vaud. Les comptes de mars 1684 montrent qu'il subit les dragonnades, vu qu'on y lit que, lors des logements de troupes à Guillestre en 1683, 85 places furent assignées à Jean Vinay pour 10 livres 12. Il émigra en 1685. La liste des religionnaires fugitifs dressée le 1<sup>er</sup> décembre 1697 nous apprend qu'« Antoine Vinay avait deux fils, dont l'aîné Jean<sup>13</sup> avait deux enfans qui sont sortis environ 1687 et n'ont laissé que quelques fonds dont Pierre Vinay, autre frère dud. Jean, habitant à Di-blon, vallée de Pragela, comme plus proche, a obtenu l'adju-

<sup>11</sup> Faucigny en Savoie ; Taringe est sans doute Taninges.

<sup>12</sup> Inventaire des Archives des Hautes-Alpes, 1906, p. XCVII.

<sup>13</sup> C'est Jean (5) et ses fils Charles et André.

dication, à la faveur de la déclaration de S. M. de décembre 1689, et possédé à présent par les héritiers de Noël Bérard, auquel led. Vinay les a vendus ».

« Et à l'égard de l'autre Jean Vinay, avec sa femme et sa famille, ont déserté, et le peu de fonds qu'ils avoient sont esté abandonnez et ballez à cultiver pour la taille. »

En obéissance à une lettre de Bouchu, intendant du Dauphiné, du 12 novembre 1701, il fut dressé un « Estat des habitans de la communauté de Guillestre qui sont sortis du Royaume pour fait de religion ». Trente-deux familles y sont énumérées, parmi lesquelles: « Jean Vinay et sa famille, sortis en 1685, maison ruinée, terres au Serre, au Champ du Pin, à la Lause, vendues ou cédées pour la taille à Ch. Guitard. — Anne Goubaud, sortie en 1685, maison vendue à feu Noël Bérard par Pierre Vinay, héritier de lad. Goubaud et habitant dans le finage de Pignerol. — Charles, André et Marguerite Vinay, sortis en 1685, maison brûlée en 1692<sup>14</sup>, terres à la Rebière, à La Chalp, à Les Barnières, au Champ du Pin. »

Jean Vinay doit avoir séjourné quelque temps aux Clos (où s'était fixé son frère Pierre), probablement quelques années avant la Révocation ; en effet, le 23 mai 1696, aux Clos de Riclaret, l'honnête Madame Marie (14), veuve de feu Mr Jean Bertalot, et fille de feu Mr Jean Vinay, des Clos, achetait un champ à la Pérouse.

On trouve encore en 1760 une mention des « biens de Jean Vinay, de Guillestre, à l'étranger, affermés à l'Etat ».

<sup>14</sup> Lors de l'invasion du Dauphiné, mis à feu et à sang par le duc de Savoie et le prince Eugène, dans les années 1690 et suivantes.

## Les Vinay (Vinet) au Pays de Vaud.

Ces Vinay qu'on vient de voir émigrer de Guillestre en 1685, on les retrouve la même année déjà dans notre pays, et les pièces d'archives dauphinoises prouvent qu'il s'agit avant tout de la famille de l'autre Jean. Plusieurs familles payses ou alliées arrivèrent avec eux, les Esminjaud, les Goubaud, les Bremond, les Laurens, les Callandre, les Lacour ; ces pauvres gens cherchaient naturellement à reconstituer leur groupe en terre étrangère.

La généalogie des Vinay présente quelques difficultés en ce qui concerne les enfants de Jean. C'étaient des gens de condition modeste, perdus dans un exode de milliers de réfugiés, et pour qui les renseignements d'état civil sont incomplets pendant les premières années de leur établissement en Suisse.

Genève ayant servi de porte d'entrée à la plupart des religieux du sud-est de la France, il importait d'examiner d'abord les registres conservés aux Archives d'Etat de cette ville. Nous y avons recueilli les données suivantes :

Dans le *Livre des Receptes et Livrées pour les pauvres* François de 1684 jusques en juillet 1689 (32) :

F° 72. Du 24 juin 1685 :

à Jaques Goubau du dit lieu se rettirant dans le  
mesme endroit avec sa femme et 4 enfans par le  
mesme ordre . . . . . 31 : 6

<sup>15</sup> Ne sont citées ici, avec les Vinay, que les familles mêlées à leur histoire, plus quelques-unes secourues avec les premières et figurant dans les mêmes inscriptions.

F° 91. Du 1<sup>er</sup> octobre 1685 :

Du 2 octobre :

Du 3 octobre :

F° 93. Du 7 octobre 1685 :

à Noë, Charles et André Vinay de Guilliestre . . . 14 : —

Du 10 octobre :

à Jean Callandre du dit lieu, sa femme et 3 enfans 31 : 6

à S<sup>r</sup> Paul Vinay du dit lieu et Jaques Lacour du dit  
Lieu à chacun un escus à la croix de l'ordre de Saint-Jean.

F° 94. Du 13 octobre 1685 :

à Pierre Servend et Louis Callandre de Guilliestre 21 : —

F° 101. Du 31 octobre 1685 :

à Pierre et Anthoine Laurens, Jean Callandre et  
Anthoine Signoret de Guilliestre . . . . . 28 :—

Ces inscriptions sont importantes parce qu'elles prouvent d'emblée que c'est bien chez nous que les Vinay de Guillestre et leur groupe de familles se sont réfugiés. Jean Vinay, venu avec femme et enfants, est « l'autre Jean » qui passa ensuite au Pays de Vaud. La trace de ses neveux Charles et André

Vinay se perd, ainsi que celle de Noé ; ils ne semblent pas s'être arrêtés longtemps à Genève ou dans le Pays de Vaud ; aucun Vinay soit Vinet ne fut reçu à l'habitation ni à la bourgeoisie de Genève au XVII<sup>me</sup> siècle ; et ils ne figurent pas dans les dénombremens vaudois de 1693 et 1698. Le Sr Paul Vinay devint régent d'école au Pays de Vaud.

Viennent ensuite, rangées dans l'ordre chronologique, les inscriptions que nous avons relevées pour les Vinay au Pays de Vaud :

Les réfugiés Jaques Lacour et sa femme Madeleine Vinet<sup>16</sup>, demeurant à Gilly (qui était et est encore une annexe paroissiale de Bursins), près de Rolle, font baptiser un fils Charles-François le 21 août 1687, et une fille Anne le 18 août 1689. Jean Eminjaut et sa femme Elisabeth Vinay, demeurant aussi à Gilly, présentent au baptême une fille Jeanne-Peronne le 11 mars 1690.

En 1689, les Vaudois du Piémont exilés partirent de notre contrée pour entreprendre leur grande expédition de rentrée dans les Vallées, et beaucoup de réfugiés français se joignirent à eux pour leur prêter aide. Plusieurs de ces derniers laissaient des femmes et des enfants dans la misère, et qu'Henri de Mirmand s'employa à soulager. Il adressa à cet effet en 1690 à l'envoyé hollandais Valkenier un mémoire figurant dans la Collection Court de la Bibliothèque de Genève<sup>17</sup> :

« Son Excellence Monsieur Valkenier est très humblement supplié de représenter à LL. hh. PP. que le désir qu'ont eu les François réfugiés en Suisse de contribuer au rétablissement des Vaudois, en a obligé un grand nombre de se

<sup>16</sup> Les Lacour-Vinet et Eminjaut-Vinay ont été déjà mentionnés par M. Maxime Reymond, en 1923.

<sup>17</sup> N° 17, vol. M., p. 22.

joindre à eux en l'année 1689 pour entrer dans le Piedmont. Dieu leur fit la grâce de réussir dans ce dessein, et depuis ce temps là ils ont continué d'exposer leur vie dans les Vallées pour la cause de leurs frères. Cela fait que les femmes et les enfans de quelques uns de ces réfugiés sont présentement réduits en Suisse dans une extreme nécessité... de sorte qu'elles sont obligées de supplier très humblement LL. hh. pp. de leur faire départir quelque portion du fonds qui est destiné pour le secours des familles vaudoises... »

Cette requête ne fut pas admise, mais Mirmand et Valkenier réunirent d'autre part des fonds en faveur des familles dans le besoin. Le pasteur réfugié Astruc, de Nyon, fut chargé d'établir le rôle des mères de famille nécessiteuses de son voisinage ; il n'en trouva que quatre, fixées aux environs de Rolle, et les signala, par lettre du 19 septembre 1690, à M. de Méjanes de Banes, ministre réfugié à Lausanne, chargé lui-même de transmettre cette liste à Henri de Mirmand. Ce sont :

Marie Bremonde veuve de Vinej mort en ce pais, avec une petite fille.

Marie Vinej avec deux petits enfans.

Magdelaine Vinej <sup>18</sup> avec un petit enfant.

Izabeau Vinej <sup>19</sup> avec trois petits enfans ; les maris des quelles sont allés aux Vallées de Piemont.

Il est de nouveau question de Marie Bremonde, ainsi que d'un Jean Vinay, dans le volume intitulé : *Direction de la colonie française*, Protocole n° 6, et se trouvant aux Archi-

<sup>18</sup> C'est Madeleine Vinet, femme de Jaques Lacour, à Gilly.

<sup>19</sup> Elisabeth Vinay, femme de Jean Eminjaut, aussi à Gilly.

ves d'Etat bernoises. On y lit à la page 109, au cours du procès-verbal de la séance du 29 septembre 1698, à Berne :

Marie Bremonde, de Guillestre, de Jean Vinay et Anne  
Vinay sa fille . . . . . 3 livres 15

Ce Jean ne peut pas être l'autre Jean, le père, mais bien l'un de ses enfants. On verra vers la fin de ce travail l'importance qu'aurait un Jean (Antoine) fils de Jean, selon les vues de M. Jalla, pour établir la filiation de Louis Vinet. Jean le père était déjà mort en 1696 (Marie veuve Bertalot, aux Clos, fille de feu Jean Vinay), et peut-être même en 1693, d'après les lignes qui suivent.

Dans le Dénombrement des Réfugiés fait en 1693, on trouve à la 2<sup>me</sup> page, à Nyon : « La veuve de Jean Veney (probablement Viney) et sa fille. Dauphiné. » A la 5<sup>me</sup> page, à Apples : « Paul Vinay, Dauphiné ». A la 8<sup>me</sup> page, pour Vincy et Gilly : « La veuve de Jaques La Cour, Dauphiné ».

Paul Vinay<sup>20</sup>, qu'on vient de rencontrer à Apples, testa le 25 avril 1708, « se voyant grandement affligé de maladie », à Lutry où il était régent d'école<sup>21</sup>. Ce testament montre qu'il était devenu bourgeois de Saubraz et avait à Gilly une sœur qui est l'une des mères de famille dont il a été question plus haut ; il est du reste possible que plus d'une d'entre elles eût été sœur de Paul, mais qu'une seule eût encore vécu en 1708. Paul Vinay institue héritière sa femme Anne-Marie Boulens<sup>22</sup> de Colombier sur Morges, et ne fait aucune mention d'enfants.

<sup>20</sup> D'autres pièces font voir que son nom complet est Paul-Henri Vinay.

<sup>21</sup> Registre d'égrège Emmanuel Lavanchy dès 1696 à 1716. Archives cantonales vaudoises.

<sup>22</sup> Bolens.

Dans son article substantiel et d'un réel intérêt paru dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*<sup>23</sup>, M. Maxime Reymond reconstitue la carrière de ce Paul Vinay, réfugié français de Guillestre, régent en 1692 à Apples où il épousa le 7 juin 1695 Anne-Marie, fille du notaire Gaspard Bolens ; régent ensuite à Bière dès 1697, puis à Lutry de 1705 à 1710.

M. Maxime Reymond ajoute aussi beaucoup à ce qu'on savait de Louis Vinet, le bisaïeul d'Alexandre. Lapidaire<sup>24</sup> de son état, Louis fut gouverneur de Crassier, soit syndic et boursier, puis, de 1749 à sa mort, justicier à la cour du châtelain de Crassier, fonction que M. Maxime Reymond compare à celle d'assesseur de la justice de paix. Il épousa vers 1726 (le premier enfant naquit en avril 1727) Etienne-Louise Clerc, très probablement fille de Jean, fils lui-même d'Antoine Clerc, bourgeois de Rolle<sup>25</sup> ; elle mourut le 11 oc-

<sup>23</sup> *Loc. cit.* 17 février 1923.

Dans le numéro du 22 février suivant, M. le municipal François Gervaix, de Begnins, donne des détails pleins de saveur sur les quelques mois que Louis-Marc, le père du grand Vinet, passa en 1798 comme régent à Begnins. Ce numéro est épuisé, de même que celui du 17 février.

<sup>24</sup> Tailleur de pierres précieuses pour les orfèvres de Genève.

<sup>25</sup> Une lacune au registre baptistaire de Rolle empêche de faire la preuve de la filiation d'Etienne-Louise ; le fait que la femme de Jean Clerc s'appelait Rose Meyer, et que la fille ainée de Louis Vinet et d'Etienne-Louise Clerc reçut le prénom de Rose, renforce encore la probabilité.

D'après H. Lecoultrre, qui ne cite pas de sources, la femme de Louis Vinet était originaire de Môtiers-Travers. Selon le *Livre d'or des familles vaudoises*, la famille de Jean Clerc et de son père Antoine fut agrégée à la bourgeoisie de Rolle en 1621 (Clerc dit Coquet, sans indication d'origine ni de résidence antérieure). Le surnom de Coquet est ignoré des Archives d'Etat de Neuchâtel, des états civils de Môtiers-Travers et de Fleurier, et à Rolle il ne figure que dans l'agrégation de 1621. Nous ne l'avons pas trouvé dans le plus ancien registre baptistaire de Môtiers-Travers (1644-1693).

Mais il faut croire que Lecoultrre était renseigné. Le fait est qu'il y avait dans la contrée de Rolle, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, des Clerc bourgeois de Môtiers-Travers ; par exemple, le 27 juin 1693, Raymond Pousty d'Essertines sur Rolle épousa Elizabeth Clerc de Moustier-Travers.

tobre 1753, tandis que Louis vécut jusqu'en 1777, où il décéda âgé de 77 ans ; il était donc né vers 1700. Ces dates, ainsi que le fait que Louis occupait une charge publique à Crassier déjà en 1727, à l'âge approximatif de 27 ans, montrent qu'il ne peut appartenir à la génération des réfugiés eux-mêmes.

Louis était connu depuis la publication du livre intitulé *Le Père d'Alexandre Vinet*, par Henri Lecoultre (1892), qui donna le premier des renseignements généalogiques sur la lignée du théologien et littérateur Alexandre ; c'est de lui qu'on sait que Louis eut pour fils cadet Alexandre-Rodolphe, dont un des fils, Louis-Marc, fut le père d'Alexandre. Les apports généalogiques de l'ouvrage de Lecoultre furent résumés et quelque peu complétés par Eugène Ritter<sup>26</sup>. Il faut rectifier ici une légère erreur ; H. Lecoultre, puis Eugène Ritter, disent que la femme de Louis Vinet se nommait Rose Clerc ; or M. Maxime Reymond a établi qu'elle avait pour prénoms Etienne-Louise ; du reste, Eug. Ritter lui-même cite le contrat de mariage de Rose, fille de Louis Vinet, de Crassier, et de Louise Clerc (et non Rose), avec François Rougissard<sup>27</sup>.

Un point reste à fixer : le prénom du père de Louis demeure ignoré, en dépit de recherches répétées dans toutes les directions où l'on pouvait espérer une solution.

Cependant M. Jalla nous apprit qu'il était de règle, dans les vallées d'où viennent les Vinay, de donner à l'aîné des fils le prénom du grand-père paternel, au puîné celui du grand-père maternel, et qu'on procédait de même pour les

<sup>26</sup> *Revue historique vaudoise*, 1916. Notices généalogiques. V. *La famille Vinet*, pages 312-315.

<sup>27</sup> Minutes du notaire genevois Marc Vignier ; contrat du 26 décembre 1744.

filles et les grand'mères. Nous lui fîmes parvenir la liste complète des enfants de Louis. Connaissant également l'ascendance maternelle des enfants, M. Jalla est d'avis que, selon l'usage presque invariable de la région et de l'époque, le père de Louis a dû s'appeler Antoine ou Jean-Antoine, et serait fils de l'autre Jean ; ainsi l'aîné des fils de Louis aurait porté le nom du grand-père paternel, doublé du Jean qui, aujourd'hui encore, précède tous les prénoms des Vinay des Vallées. Le grand-père de ce présumé Antoine ou Jean-Antoine était Antoine (1). Il a été rencontré plus haut un Jean, vraisemblablement fils de l'autre Jean ; et un Antoine Vinay est mentionné en 1684 dans les mutations du cadastre de Guillestre.

Parlant du prénom de Louis à propos du puiné et de son père, M. Jalla remarque que parmi les familles passées de la vallée de Barcelonnette à Guillestre et parties de là à la Révocation, la seule où l'on trouve ce prénom est celle des Callandre ; on est donc en droit de s'attendre à ce que le père (ou moins probablement le grand-père) de Louis ait épousé une Callandre, fille d'un Louis. Un Louis Callandre et sa femme Susanne Fautrier étaient passés de Jausiers à Guillestre ; et on se rappelle qu'un Jean et un Louis Callandre, de Guillestre, arrivèrent chez nous en même temps que les Vinay.

Le prénom de Paul viendrait des Fautrier, chez lesquels on le retrouve pendant plus d'un siècle. Il ne semble pas que le régent Paul-Henri Vinay ait été le frère du père de Louis, car aucun des six fils de ce dernier n'est prénommé Paul ou Henri ; il n'y a pas non plus entre eux de Charles, d'André ni de Noé. Par contre, Paul-Henri avait au moins une sœur parmi les mères de famille assistées à Gilly en 1690.

Ces présomptions sur la filiation de Louis forment un faisceau cohérent ; venant d'une source aussi autorisée, elles

devaient être exposées, en prévision de l'inexistence possible d'une pièce donnant les prénoms du père de Louis.

En résumé, nos Vinet descendant de ces Vinay qui, de persécution en persécution, furent chassés de Vinadio à Larche au XVI<sup>me</sup> siècle, de Larche à Guillestre vers 1630, et de Guillestre au Pays de Vaud en 1685.

Alexandre Vinet avait donc des origines diverses, et l'on peut voir plus que l'effet d'une coïncidence dans quelques-uns des traits qui frappent dès l'abord chez lui : l'ardeur spirituelle des Vaudois du Piémont, la probité intellectuelle française, probité aussi envers la langue qu'il voulait sobre, juste et belle ; enfin la noblesse morale, la sève riché d'humanité et de poésie des meilleurs des nôtres.

ANTOINE VINAY (1)

émigré de l'Arche à Guillestre tôt après 1630.

Jeanne (2)

= Jean Goubaud.

= Judith Prim.

Jean (5)

= Anne Bœuf.